

CGT - UNSA - SUD Rail - CFDT

Montreuil, le 29 janvier 2010

Monsieur Jean Pierre FARANDOU
Directeur Proximité

Madame Barbara DALIBARD
Directrice SNCF Voyages

Mme Patricia LACOSTE
Directrice des Trains

Monsieur François NOGUE
Directeur RH

Objet : Dispositif « accompagnateur occasionnel de train de voyageur »

Mesdames, Messieurs,

Nous venons de prendre connaissance d'un courrier émanant de la Direction Proximité et dont l'objet est de lancer un appel à des cheminots volontaires, pour réaliser occasionnellement des accompagnements de trains lors de situations perturbées.

Les candidats seraient soumis aux examens médicaux et aux tests psychotechniques avant de suivre une pseudo formation à l'accompagnement des trains.

Selon la rédactrice, ce courrier est motivé par le souci de « contribuer à construire le service promis à nos clients ».

Elle affirme également, que la qualité de service s'améliorerait avec des personnels formés à l'accompagnement des trains sur 2 ou 3 jours.

Cette initiative, qui n'est pas novatrice en la matière, suscite chez les cheminots des ECT de vives réactions de mécontentement, car c'est montrer peu de considération professionnelle envers ces agents qui ont en charge d'assurer ces missions quotidiennement.

En effet, la formation dont font l'objet les ASCT et notamment le dispositif de validation des aptitudes professionnelles auxquels ils sont soumis en matière de sécurité (modules de 10 jours dans la formation initiale, corpus de formation continue obligatoire de 2 jours, plan de veille et certificat d'autorisation de fonction tous les 3 ans), est sans commune mesure avec celui décrit pour les accompagnateurs occasionnels.

Les compétences théoriques en matière de sécurité n'ont une réelle efficacité que si elles s'accompagnent d'une pratique régulière du métier et d'une bonne connaissance de l'environnement de travail, au risque de fragiliser la chaîne de sécurité. Les ASCT avec leur personnel d'encadrement en possèdent eux la maîtrise.

Les perturbations de ces dernières semaines, relatives aux conditions climatiques, ont mis en relief les effets nocifs de votre politique de réduction des moyens humains et matériels sur la qualité de service. C'est bien cette situation qui dégrade la qualité du service et non les mouvements sociaux comme vous tentez de le répandre dans l'opinion publique afin de stigmatiser les cheminots et leurs organisations syndicales.

En outre, la mise en place d'organisation de travail dédiée soit à une activité ou à un produit ôte toute possibilité de mutualisation privant l'entreprise des moyens utiles pour une réactivité et une meilleure efficacité face aux situations perturbées.

Les fédérations syndicales avec les personnels des ECT n'ont de cesse de dénoncer et de combattre cette évolution de la SNCF qui cloisonne les cheminots dans une activité, rigidifie la production et affaiblit la qualité du service public.

Alors que l'entreprise possède les compétences en matière d'accompagnement des trains au travers des ASCT, la Direction cherche à « bricoler » un dispositif qui fragilise la sécurité ferroviaire, n'apporte aucune garantie sur la qualité de service et place des cheminots peu formés en responsabilité.

Les personnels des ECT seront dans l'action le 03 février 2010 à l'appel des fédérations syndicales pour revendiquer notamment, la mise en œuvre de moyens humains suffisants et le retour à une organisation transverse de l'entreprise et de la production permettant d'accomplir efficacement leurs missions d'accompagnement des trains, dans le respect du cadre statutaire et de la réglementation SNCF.

Voilà Mesdames, Messieurs, les réponses qu'attendent les usagers et les cheminots pour un service public SNCF de qualité au quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

CGT

Jean Luc
CAZORLA

SUD-Rail

Stéphane
BOULADE

UNSA

Jean Maurice
COUDERC

CFDT

Eric
FERNANDEZ